

MENTION

DROIT DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'URBANISME / URBANISME ET AMENAGEMENT

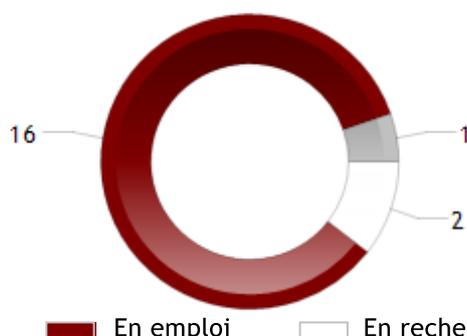
PARCOURS

VILLES ET TERRITOIRES : POLITIQUES ET PRATIQUES DE L'URBANISME

— DEVENIR DES DIPLOMES

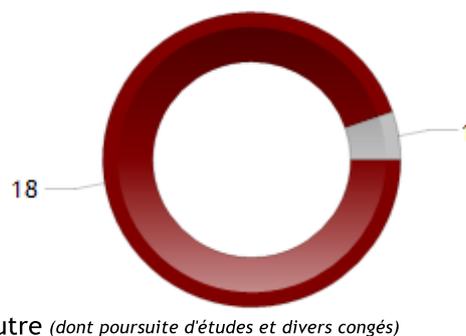
Situation professionnelle au 1^{er} décembre 2018,
18 mois après l'obtention de leur diplôme

Nombre de réponse(s) : 19



Situation professionnelle au 1^{er} décembre 2019,
30 mois après l'obtention de leur diplôme

Nombre de réponse(s) : 19



Taux d'insertion
à 18 mois : 89%
à 30 mois : 100%

■ En emploi □ En recherche d'emploi ■ Autre (dont poursuite d'études et divers congés)

— EXEMPLES D'INTITULÉ D'EMPLOI

-INSTRUCTEUR ADS

-CHARGE DE MISSION A L'AMENAGEMENT URBAIN

-ASSISTANT EN CHARGE D'ETUDE DE MOBILITE

-CHARGE D'AFFAIRES DEPLOIEMENT

-CHARGE D'ETUDES EN URBANISME

-CHARGE D'ETUDES HABITAT

-INSTRUCTEUR DES AUTORISATIONS D'URBANISME

-MANAGER DE TERRITOIRES

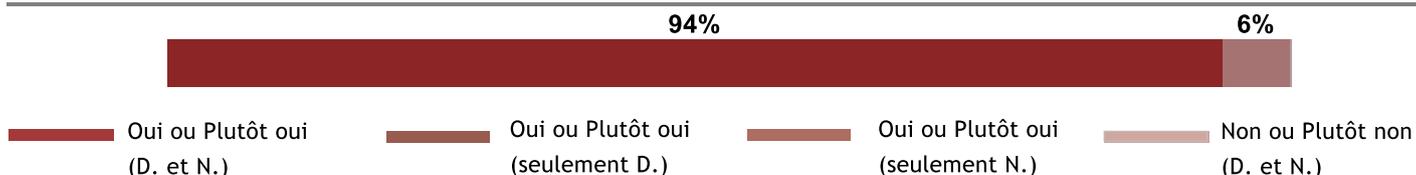
-CHARGE D'OPERATIONS EN PROJETS URBAINS

— SATISFACTION

Satisfaction des missions dans l'emploi Nombre de réponse(s) : 17



Emploi en accord avec la formation (Domaine et Niveau) Nombre de réponse(s) : 17



— MOYENS POUR TROUVER L'EMPLOI

Nombre de réponse(s) : 18

Suite à un stage 28 %

Sites Web dédiés à l'emploi 22 %

Candidature spontanée 17 %

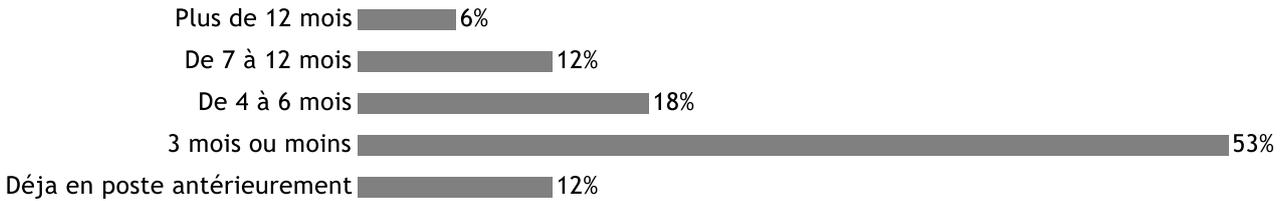
Relations (personnelles ou professionnelles) 17 %

Annonce dans la presse 6 %

Concours de la fonction publique 6 %

DURÉE DE RECHERCHE DU 1er EMPLOI

Nombre de réponse(s) : 17



CARACTÉRISTIQUES DES EMPLOIS occupés à 30 mois

Contrat

Nombre de réponse(s) : 18



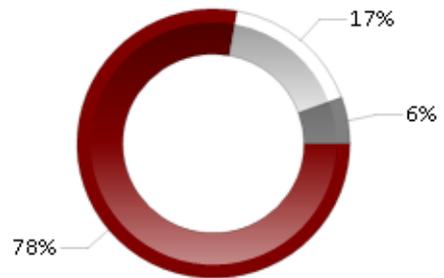
EMPLOI STABLE : CDI, fonctionnaire, profession libérale, indépendant, chef d'entreprise

EMPLOI NON STABLE : CDD, contrat spécifique au doctorat, alternance, vacataire, emplois aidés, autre

■ Emploi stable ■ Emploi non stable

Statut

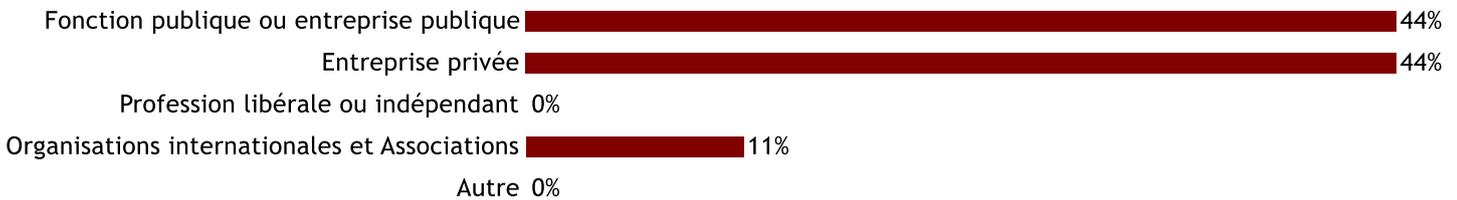
Nombre de réponse(s) : 18



■ Cadre ■ Technicien ■ Employé

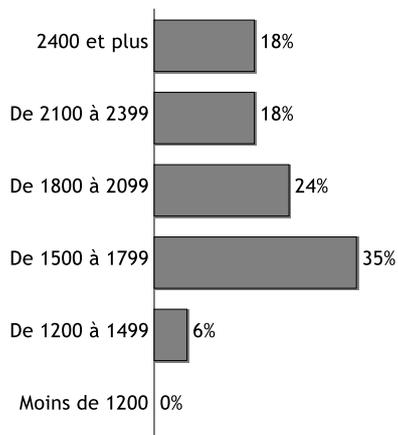
Employeur

Nombre de réponse(s) : 18



Revenu net mensuel (dont primes) en euros

(Temps complet, France Métropolitaine) Nombre de réponse(s) : 17



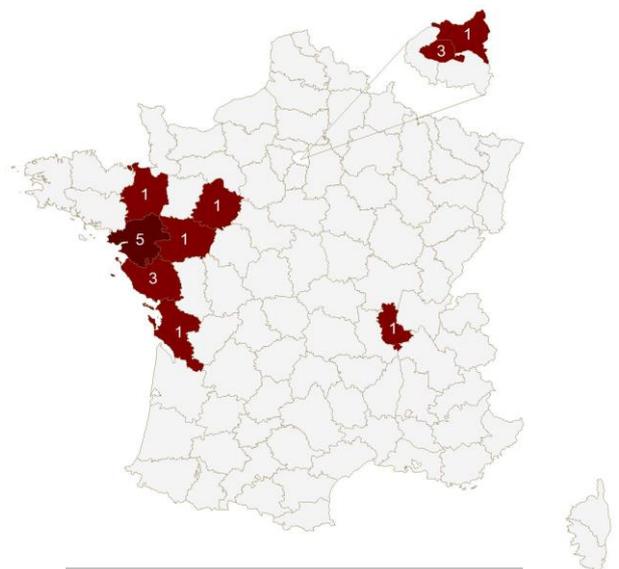
Salaire médian : 1850 euros

Salaire moyen : 2001 euros

Définition de l'INSEE: Le salaire médian est le "salaire tel que la moitié des salariés de la population considérée gagne moins et l'autre moitié gagne plus. Il se différencie du salaire moyen qui est la moyenne de l'ensemble des salaires de la population considérée".

Lieu de travail

Nombre de réponse(s) : 17



Emploi(s) à l'étranger: 0